

## Organisateur

Racing Club Epernay Athlétisme, 21bis avenue du Maréchal Foch 51200 Epernay

@ : [rceathle@wanadoo.fr](mailto:rceathle@wanadoo.fr) web : [www.10km-epernay.fr](http://www.10km-epernay.fr)

## Présentation

15ème édition des 10 kilomètres d'Epernay « Les 10km d'Epernay Pays de Champagne », le vendredi 24 avril 2026. Départ de la course à 19h30

## Parcours

La compétition se déroule sur des voies fermées à la circulation dans les rues d'Epernay. Départ avenue de Champagne et arrivée Parc Roger Menu, hall des sports Pierre Gaspard. Deux boucles à effectuer.

Chaque kilomètre est matérialisé par un Wind Flag de notre partenaire *TENEDOR*.

Le parcours est conforme au règlement des courses sur route (IAAF et CNCHS). Il est mesuré par un officiel course Hors Stade.

Parcours non-ouvert aux handisports.

Tout accompagnateur (vélo, trottinettes, rollers, chien...) est interdit sur le circuit sous peine de disqualification.

Le port des écouteurs par les coureurs est interdit pour la sécurité de tous et la régularité de la course.

Poste de rafraîchissement en eau au 5ème kilomètre. Ravitaillement complet à l'arrivée.

## Inscription

Inscription en ligne uniquement sur [ledossard.com](http://ledossard.com) jusqu'au MERCREDI 22 AVRIL 2026 sous réserve de disponibilité de dossard.

Course limitée à **1750 COUREURS**.

## Pas d'inscription le jour de la course.

La course est ouverte à tous à partir de la catégorie Cadet U18 (2010).

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire de, soit :

- une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les licences Santé et Encadrement ne sont pas acceptées.

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou «PPS») mis en place par la FFA ([pps.athle.fr](http://pps.athle.fr)). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour les personnes mineurs non-licenciés, renseigner le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ([questionnaire de santé mineur](#)), réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou à la course à pied datant de moins de six mois.

Tout engagement implique la connaissance du présent règlement et l'acceptation de celui-ci.

## Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont de :

- 15€ les 500 premiers dossards** (+frais d'inscription)

- 20€ les dossards suivants** (+frais d'inscription)

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement de frais d'engagement pour quelque raison que ce soit.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Depuis la première édition, le Racing Club Epernay Athlétisme soutient l'association « **Vaincre la mucoviscidose** » en reversant 1€ par coureur engagé.

## Dossards

Retrait du dossard le jour de la course de 17h00 à 19h15 sur la zone d'arrivée Parc Roger Menu (Comep Epernay). Prévoir le temps pour se rendre au départ - distance environ 1,5km.

Récupération possible le jeudi 23 avril de 17h30 à 20h, derrière le Comep, pendant le Sparn'Athlé.

Justificatif à présenter pour le retrait de votre dossard (licence, carte d'identité, fichier PPS, etc...).

Le dossard sera fixé sur la poitrine (prévoir 4 épingle) et visible en totalité pendant toute la course.

Tout engagement est personnel. La rétrocession de dossard est interdite.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Sécurité

La structure médicale mise en place est conforme au règlement type des épreuves pédestres édicté par la FFA.

Un poste de secours fixe est prévu à l'arrivée avec médecins plus une équipe de secouristes de la protection civile avec ambulance.

S'il le juge nécessaire, le médecin sur la course peut décider la mise hors course d'un concurrent pour raison de santé.

## Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard.

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du coureur.

## Classements et Récompenses

Differents classements seront établis :

- un classement scratch

- un classement par catégorie homme et femme de cadet à Master 10

- un classement par équipe (classement sur 4 athlètes homme ou femme – FFA et entreprises)

Récompense à tous les arrivants + 10 premiers au scratch + premiers de chaque catégorie de cadets à Master 10, homme et femme.

Challenge entreprises avec classement sur les 4 premiers (homme ou femme) - 3 équipes.

Challenge du nombre (5 premières équipes ayant le plus grand nombre d'engagés).

Récompense aux 3 premiers clubs FFA (classement sur 4 athlètes - homme ou femme).

**Présence obligatoire pour toute récompense.** Les récompenses non distribuées resteront à l'organisation.

#### Environnement

Courses placées sous le signe du développement durable. Le concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne pas jeter ses détritus en dehors des poubelles situées sur le parcours et la zone d'arrivée (poubelles de tri sélectif mises à disposition dans le village arrivée). Pour les zones de ravitaillement, gobelets biodégradables avec poubelles de récupération. Pensez au covoiturage pour venir à la course.

#### Restauration

Possibilité de restauration et buvette sur place avec Sandwichs, barbecue, frites, etc.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

#### Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entièbre responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre l'organisateur en cas d'accident matériel ou corporel, de dommages et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

#### Droit à l'image - Informatique et Liberté

Les participants laissent leur droit à l'image aux organisateurs, ses ayants droits et partenaires pour une durée de 2 ans. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

#### Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (sauf frais d'inscription d'engagement par internet), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

